

30 12°) LE MAIRE demande également l'attribution aux gardiens de bureau et au chauffeur du Maire de:

- 2 costumes en toile (blanc et kaki)
- d'une cravate
- d'une paire de chaussures
- et d'une casquette pour le chauffeur du Maire.

Les crédits nécessaires seront prévus au budget de 1961, au chapitre 2, article 16.

Mise aux voix la proposition est adoptée à l'unanimité.